

Bulletin d'inscription

Informations à compléter en lettres capitales

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : _____

Prénom : _____

Age : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone (obligatoire) : _____

Email : _____

Pseudonyme : _____

Médiathèque de dépôt : _____

Date : __ / __ / 2023

Signature :

Etes-vous prêt(e)? Alors... bonne inspiration et bonne chance !



Réseau Lecture Nièvre & Somme

www.reseaulecture.nievresomme.fr [ReseauLectureNievreSomme](#)



Concours de lecture IVRES DE LIVRES Règlement



Article 1. Organisation du concours

La Communauté de communes Nièvre & Somme, dont le siège est situé 1 Allée des Quarante, ZAC des Hauts du Val de Nièvre, à Flixecourt (80420) organise un concours de lecture intitulé Ivres de livres.

Le concours sera annoncé sur le portail du Réseau Lecture (www.reseaulecture.nievresomme.fr) et sur la page Facebook.



Article 2. Participants

Peuvent participer au concours les personnes âgées de plus de 18 ans, habitant ou non le territoire de la communauté de communes, mais obligatoirement inscrites dans l'une des 16 médiathèques du Réseau Lecture.

Les médiathécaires du Réseau Lecture Nièvre & Somme ne peuvent participer au concours.



Article 3. Dates

Le concours sera ouvert du 2 mars au 31 mai 2023.



Article 4. Principes du concours

Une sélection de livres sera proposée aux participants. Cette liste est composée de 7 catégories, avec un livre sélectionné par catégorie.

Les 7 catégories sont :

1. Catégorie Roman : Les demoiselles. *Anne-Gaëlle HUON*
2. Catégorie Roman policier : Le carnet des rancunes. *Jacques EXPERT*
3. Catégorie Récit : La vie, l'amour, tout de suite ! *Julie BRIANT*
4. Catégorie Poésie : Pleine lune et bout de soie. *Alain BOUDET*
5. Catégorie BD : Le jour où le bus est reparti sans elle. *BEKA*
6. Catégorie Manga : La peste. *Ryota KURUMADO*
7. Catégorie Documentaire : Ricochets/ *Emmanuelle CAMILLE*

Les participants au concours doivent lire **au moins deux livres sur les sept** et voter pour leur livre préféré, en rédigeant quelques lignes sur une carte postale qui figurera dans le livre emprunté.

Afin de permettre la rotation des documents, les participants ne pourront emprunter qu'un seul livre à la fois, pour une durée de 15 jours au maximum.

Article 5. Identification et anonymat



Afin de garantir l'anonymat, les participants devront se choisir un pseudonyme.

Chaque participant devra remplir un imprimé (à demander en médiathèque) avec ses coordonnées et son pseudonyme, et signer le présent règlement.

Il déposera cet imprimé signé dans une urne mise à sa disposition dans toutes les médiathèques. Il pourra alors emprunter les livres de la sélection.

Afin d'exprimer son vote, il disposera d'une carte postale placée dans chaque livre (en cas d'absence de carte postale, une carte de substitution pourra être demandée en médiathèque).

L'avis sera obligatoirement écrit sur cette carte (les avis écrits sur un autre support ne seront pas pris en compte). Il ne sera accepté qu'un seul avis par participant.

Les cartes postales remplies (avec avis et pseudo) seront remises dans l'une des 16 médiathèques du réseau.

Article 6. Jury



Un jury sera constitué pour lire les avis des participants, et récompensera les 10 avis les plus pertinents (intitulés Coups de cœur)

Les critères choisis pour retenir les meilleurs coups de cœur seront l'enthousiasme et l'engouement du participant, ainsi que les arguments utilisés pour donner envie de lire le livre.

Articles 7. Lots à gagner



Les lots à gagner sont les suivants :

- 1 sortie en bateau électrique de 3h
- 1 sortie en bateau électrique d'1h30
- 1 location de 2 vélos électriques pour 1 journée
- 4 entrées pour les spectacles de la saison culturelle 2023-2024
- 4 entrées pour les spectacles de la saison culturelle 2023-2024
- 1 location de 2 vélos électriques pour 1 journée en ½ journée
- 1 location de 2 vélos électriques pour 1 journée en ½ journée
- 1 location de 2 trottinettes cross électrique d'1h
- 6 entrées à l'Aqua N&S
- 6 entrées à l'Aqua N&S
- 2 bons cadeaux de 15€ à la librairie Studio Livres d'Abbeville
- des lots offerts par la librairie Martelle d'Amiens

Les lots offerts ne peuvent donner lieu, de la part des participants, à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Article 8. Publication du nom des gagnants



La liste des gagnants sera annoncée dans une médiathèque du Réseau Lecture Nièvre & Somme (à préciser) et sera disponible sur le site internet et la page Facebook du Réseau Lecture Nièvre & Somme.

Les gagnants ne pouvant être présents lors de cette remise de prix pourront venir retirer leur lot au siège de la CCNS de Flixecourt.

L'organisateur se réserve le droit de communiquer le nom des gagnants à la presse et sur d'autres supports.

Article 9. Acceptation du règlement



Le fait de participer au concours *Ivres de livres* implique l'acceptation pleine et entière, sans aucune réserve, du présent règlement dans son intégralité.